



Tribune libre

Expression de l'opposition

La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1^{er} octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.

NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.

C'est le premier numéro du *Moissac Mag 2021* et il est encore temps de vous souhaiter une belle année, en bonne santé, c'est le plus important. Pour notre ville, nous espérons sincèrement que 2021 sera placée sous le signe de l'apaisement et que les tensions qui règnent dans le débat public s'amenuiseront.

Nous souhaitons enfin que toutes les activités économiques, associatives, sportives et culturelles, qui font la vie de Moissac, puissent enfin reprendre, même sous une nouvelle forme.

Nous tenions pour finir à vous informer que vous pouvez trouver nos lettres d'informations sur la situation municipale, nos comptes rendus des conseils municipaux et diverses informations sur la vie publique de la ville sur le site territoires-et-moissac.fr

Nous restons à votre écoute et toujours engagés pour porter les valeurs de la République.

**Estelle Hemmami / Franck Bousquet / Marie Cavalié /
Robert Duparc / Jean Claude Lorenzo / Ignace Vela**